

ACQUISITION DE TERRAIN PAR LA COMMUNE POUR AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE :
Me DOMEIZEL Gaston

Monsieur REINSTADLER, rapporteur, donne lecture d'une promesse de vente signée par Madame DOMEIZEL Gaston, née CHARBONNIER Marie, demeurant rue de l'Eglise à LUDRES, concernant le terrain cadastré section A N° 878, lieu-dit "Au Jard" d'une contenance de 540 m², moyennant la somme de 8 100 Frs.

Monsieur REINSTADLER précise que cette acquisition de terrain fait partie du projet adopté par le Conseil Municipal concernant l'extension du cimetière.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, décide :

- de solliciter de Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle la déclaration d'utilité publique pour l'acquisition de ces terrains afin d'obtenir l'exonération des frais de notaire.
- d'autoriser le Maire à acquérir ledit terrain pour le compte de la Commune de LUDRES, cadastré section A N° 878, d'une contenance de 540 m², moyennant la somme de 8 100 Frs,
- d'autoriser le Maire à signer l'acte notarié pour l'achat du dit terrain,
- le crédit nécessaire a été ouvert au budget supplémentaire 1980.